

« ON VEUT ÉTOUFFER LE CONTRÔLE DE L'ARGENT PUBLIC »

Sylvain Huet préside le Syndicat des juridictions financières, qui rassemble 70 % des magistrats des chambres régionales des comptes, chargées du contrôle des finances publiques locales. Une institution en péril, face à un projet de loi qui prépare son « dépérissement », comme il l'explique à *Charlie Hebdo*.

CHARLIE HEBDO : Quelle a été la genèse de la réforme en cours ?

Sylvain Huet : Tout a commencé en 2007 par un discours de Nicolas Sarkozy, souhaitant qu'une réforme soit engagée pour que le pays ait, selon lui, « *un grand corps d'audit* ». À cela s'est ajoutée la volonté de Philippe Seguin, le premier président de la Cour des comptes, de recentrer l'institution et d'en être le grand réformateur. Sarkozy voulait une grande concertation, mais c'est Seguin, chargé de faire des propositions, qui s'en est chargé au début, et les dés se sont trouvés pipés d'avance. On n'a pu aborder que quelques points marginaux, sans pouvoir toucher aux grands principes de la réforme voulue. Quant au projet, il organise un large recours aux ordonnances, ce qui est de nature à escamoter le débat parlementaire. Cela nous pose un vrai problème.

Quels sont les grands axes du projet ?

Tout d'abord, les missions des chambres régionales des comptes sont élargies. Ainsi, on ira rechercher la responsabilité financière des gestionnaires publics, car, jusqu'à présent, les ministres et les élus ne peuvent être mis en cause pour leurs fautes de gestion. Seguin voulait qu'ils le soient, mais le projet de loi exclut comme par hasard les

ministres... Quant aux élus locaux, il y aura des conditions très restrictives pour pouvoir les incriminer. Autres missions nouvelles, la certification des comptes des collectivités territoriales, qui sera expérimentée pendant huit ans, et, surtout, l'évaluation des politiques publiques. Cette dernière renforce l'offensive contre les collectivités territoriales, accusées d'être à l'origine des dérives budgétaires. Alors que les collectivités sont moins endettées que l'État et investissent plus que lui... Cette évaluation est probablement nécessaire, mais le projet prévoit que la Cour pourra être saisie à tout moment par Matignon, l'Assemblée nationale et le Sénat, ce qui réduit encore son autonomie. Cela deviendra une mission très importante, et si l'on réduit en parallèle les moyens et l'organisation territoriale, cela va étouffer notre traditionnel contrôle du denier public, le cœur de notre activité.

Or, justement, le gouvernement veut réduire les moyens financiers...

En effet, les chambres régionales ne seront plus autonomes, et leur nombre sera réduit en étant ramené de vingt-deux à moins de dix chambres dites « interrégionales ». Cette transformation s'accompagnera d'une pseudo-fusion statutaire. Ce sera désormais la Cour des comptes elle-même qui fixera le programme de nos contrôles. C'est vrai que, depuis dix ans, les travaux communs entre la Cour et les chambres régionales se sont développés, notamment du fait des financements communs Europe/État/collectivités. Il faut certes revoir les procédures, complexes, mais on nous propose une solution bien trop radicale à nos yeux. Le gouvernement choisit de sacrifier le contrôle de l'argent public local, alors que les dépenses des collectivités locales dépassent les 210 milliards d'euros !

LES RAPPORTS QUI TUENT

Gaston Flosse, l'empereur de Polynésie, vieux copain de Chirac, doit sa chute et sa détention provisoire à un rapport de la Chambre territoriale des comptes de Polynésie française daté du 24 novembre 2008, sur la gestion de l'Office des postes et télécommunications. Les procédures se sont multipliées contre l'ensemble du système mis en place sous son règne. Flosse est d'ailleurs tenu par la Chambre pour « *comptable de fait* » — personne qui s'imisce sans habilitation dans le maniement de l'argent public — dans pas moins de quatorze dossiers à hauteur de 1,9 million d'euros. Les chambres régionales des comptes sont à l'origine de révélations de scandales qui ont marqué l'histoire des affaires politico-financières. Du scandale Boucheron à Angoulême aux turpitudes en pagaille en vogue à Hénin-Beaumont, en passant par les dérives du maire d'Asnières (Hauts-de-Seine) qui ont torpillé l'UMP Manuel Aeschlimann, alors proche de Sarkozy, les rapports des magistrats financiers ont fait mouche. Stoppant net quelques carrières politiques...

L. L.

Cette volonté de vous couper les ailes provient-elle du fait que les chambres dérangent les élus locaux en mettant au jour leurs turpitudes ?

Quand nous découvrons des faits suspects, nous les transmettons à la justice. Nous ne sommes pas nous-mêmes des juges pénaux, notre devoir est d'informer le citoyen-contribuable. Il ne faut pas oublier que nous avons été créés en 1982 comme une contrepartie à l'autonomie financière née de la décentralisation. Globalement, nous sommes acceptés par les collectivités, même si les entretiens menés à la fin des contrôles sont parfois un peu difficiles. Aujourd'hui, notre indépendance est reconnue.

Propos recueillis par Laurent Léger